LE COMTE
CENTRE EQUESTRE - RESTAURANT

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement n'est pas une brimade. Il est fait pour éviter tout accident, incident et malentendu pouvant nuire à l'ambiance et à la bonne tenue du Centre Equestre. Il s'applique dans toute l'enceinte du centre équestre (intérieure ou extérieure). Il est à respecter par toute personne entrant dans l'enceinte du Centre Equestre : Membres, Stagiaires, Propriétaires, Personnel. Le non respect de ce règlement entraînera l'exclusion provisoire ou définitive sans indemnité du Centre. D'avance nous vous remercions de l'appliquer. Et n'oubliez pas que c'est le comportement de chacun qui fait les règles qui s'appliquent à tous.

- Aucune brutalité envers les chevaux n'est admise.
- Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du centre équestre y compris les extérieurs.
- Le port de la bombe ou du casque et de bottes est obligatoire.
- Une tenue conforme au règlement est obligatoire en compétition.
- Toute personne s'occupant d'un cheval doit être adhérente au centre soit par forfait ou cotisation invité ou propriétaire.
- Les cours et l'attribution des montures se font sous l'autorité des enseignants.
- Respect du matériel mis à votre disposition, des installations équestres (sellerie, graineterie...) et annexes (pelouses, W.C...). Toute dégradation sera facturée ou fera l'objet d'un dépôt de plainte.
- Respect de la propreté : balayage des aires de pansage immédiatement, utilisation des poubelles, ramassage de ses crottins sur les aires bétonnées etc…
- Respect des règles de sécurité telles que : fermer la porte du box, ne pas courir ou crier, ne pas jouer dans la paille, avec les tuyaux d'arrosage, au ballon, rouler à vélo etc...
- Les pensions et stages professionnels sont payables le PREMIER DU MOIS.
- Les leçons peuvent être décommandées en utilisant les reports relatifs à chaque forfait. Une fois les reports utilisés, les leçons sont définitivement perdues.
- Les cavaliers en forfait illimité paieront une "amende" selon le tarif en vigueur au bout de 3 absences.
- En forfait illimité, le nombre de rendez-vous peut être limité à 3 par semaine en cas de fortes affluences.
- Les chiens sont interdits dans le manège, ils sont tolérés dans les enceintes tenus en laisse. Tout chien ou personne causant un accident se verra interdire l'accès au centre équestre.
- Les tours de poneys se font sous l'entière responsabilité des parents ou de leur délégué.
- Nous dégageons toute responsabilité pour tout accident survenant à un enfant mineur non accompagné hors des heures de cours auxquels il est inscrit, il appartient aux parents ou délégué de les surveiller.
- En aucun cas le Centre Equestre ne pourra être tenu responsable pour tout incident ou blessure survenu sur le cheval de propriétaire dans le cadre du fonctionnement normal de l'établissement (fumier, mise en liberté, monte…).
- Les cavaliers peuvent prendre une licence fédérale proposant une assurance complémentaire pour la pratique de l'équitation. Cette licence n'est pas comprise dans la carte d'adhérent. Elle est obligatoire pour les examens, promenades et sorties en compétition. Sans licence, il appartient au cavalier de prévoir son assurance.
- Toute personne tenant des propos discourtois ou ayant une attitude incorrecte peut se voir exclure temporairement ou définitivement du centre sans prétendre à la moindre indemnisation.
- Les cavaliers arrêtant leur forfait en cours d'année pour quelque raison que ce soit ne peuvent prétendre à un remboursement quelconque (sauf assurance annulation souscrite). Tout forfait pris est intégralement dû quelque soit le mode de paiement. En cas de rejet d'un prélèvement automatique, des frais seront automatiquement appliqués. En cas d'incidents de paiements réitérés, nous nous réservons le droit d'exiger le paiement des sommes restants dues.
- Les forfaits sont strictement nominatifs et ne peuvent être revendus ou transférés.
- Les Propriétaires reçoivent un règlement spécifique complétant celui-ci.

Le paiement d'une leçon, forfait, stage ou toute prestation du centre équestre entraîne ipso facto l'acceptation du présent règlement, celui-ci étant affiché et disponible sur internet centrelecomte.com.

EQUESTREMENT VOTRE, LA DIRECTION.

Rue de Croix - 59510 HEM - Tél : 0328 339 328 centrelecomte.com